



Ville de Mèze

N°79

DECISION DE M. le MAIRE
Demande d'attribution de subvention

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

VU, l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU, la délibération du conseil municipal du 17 décembre 2021 donnant délégation à M. le Maire afin de demander à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions.

CONSIDERANT, qu'il convient de solliciter les partenaires institutionnels pour la réalisation des manifestations culturelles de la saison 2023/2024

DECIDE :

Article 1 : La ville de Mèze, afin d'être accompagnée dans la réalisation de ses projets culturels et notamment l'accueil de Stéphane Bientz au collège de Meze, dans le cadre d'un projet EAC et d'une résidence au Collège de Mèze pour le 1er juin des écritures théâtrales jeunesse 2024 en partenariat avec la compagnie Les perles de verre/ La baignoire de Montpellier et le La- bas théâtre à Béziers.

M. Le Maire sollicite donc une participation du Conseil Départemental 34 à hauteur de 2500€, dans le cadre de l'action « EAC – résidence Stéphane Bientz au collège de Meze » pour un budget prévisionnel artistique de 4000€.

Article 2 : Le conseil municipal sera informé de la présente décision dès sa prochaine séance.

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	16-11-2023
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	16-11-2023
Acte publié, affiché et notifié le	16-11-2023
ACTE EXECUTOIRE	

Fait à Mèze, le 15 novembre 2023

Le Maire,
Thierry BAËZA

